

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 4 Février 2016

L'an deux mille seize, le quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 28 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Béatrice HASSENFRAZ, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT.

Absent :

M. Vincent ANTOINE

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

M. Frédéric GIUDICI a donné procuration à M. Pascal WALTISPERGER.
Mme Sandra HAZEMANN a donné procuration à Mme Roxane BERNARD.
Mme Doris SCHNEIDER a donné procuration à M. Mario HEGY.
M. Marc WILDY a donné procuration à M. Jean-François BINTZ.

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des comptes rendus des séances de Conseil Municipal du 25.11.2015 et du 14.12.2015
- 2) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016
- 3) Revalorisation des loyers communaux
- 4) Acquisitions foncières : revalorisation du tarif de l'are pour l'année 2016
- 5) Chasse Communale pour la période 2015-2024
 - 5.1. Indemnité accordée au Secrétariat
 - 5.2. Agrément d'un permissionnaire lot n° 2
 - 5.3. Désignation d'un estimateur de dégâts petit gibier
- 6) Demandes de subventions scolaires
- 7) Informations
- 8) Divers

1) Approbation du compte rendu :**• de la séance de Conseil Municipal du 25.11.2015**

Le compte rendu de la séance du 25 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

• de la séance de Conseil Municipal du 14.12.2015

M. Jean-François BINTZ et Mme Béatrice HASSENFRTZ émettent une objection concernant le contenu du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015, pas assez détaillé selon leurs commentaires.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 est adopté avec 11 voix pour et 3 abstentions de M. Jean-François BINTZ, Mme Béatrice HASSENFRTZ et de M. Marc WILDY (par procuration).

2) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire, Monsieur Mario HEGY expose :

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2015.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2015.

3) Revalorisation des loyers communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers (IRL) au 2^{ème} trimestre 2015 est de 125,25 €, soit une augmentation de 0,08 % par rapport à 2014.

Monsieur le Maire précise que l'indexation annuelle des loyers pour une durée illimitée à partir du 1er janvier 2007, s'effectue sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) valeur 2^{ème} trimestre de l'année précédente, en application de la Délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2006.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil et propose de ne pas revaloriser les loyers communaux pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le maintien de la même valorisation des loyers des logements communaux appliquée en 2015 pour l'année 2016.

4) Acquisitions foncières : revalorisation du tarif de l'are pour l'année 2016

Afin d'anticiper d'éventuelles acquisitions foncières au cours de l'année, il convient de revaloriser le tarif de l'are pour l'année 2016, en fonction de l'indice du coût de la construction (valeur moyenne – 3^{ème} trimestre 2015).

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil et propose de ne pas revaloriser le tarif de l'are pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de maintenir le tarif d'acquisition foncière, appliqué en 2015, soit **1298.04 €** l'are pour l'année 2016.

5) Chasse communale pour la période 2015 - 2024

5.1 Indemnité accordée au Secrétariat de Mairie

Monsieur Christian KUHN, personnellement concerné par ce point, quitte la salle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 27 mai 2015 des indemnités ont été accordées au Receveur Municipal et à la Secrétaire de Mairie, au titre de la location de la chasse communale, aux taux suivants :

- 2 % des recettes et 2 % des dépenses pour le Receveur Municipal ;
- 4 % des recettes pour le Secrétariat de Mairie.

L'adjoint administratif et agent d'accueil de la commune venant d'être chargé, à compter du 1^{er} janvier 2016, du suivi de la gestion de la chasse, M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'accord de cette indemnité à cet agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une indemnité, au titre de la location de la chasse communale en cours, à l'adjoint administratif et agent d'accueil concerné à compter du 1^{er} janvier 2016, sur la base du taux maximal autorisé.

5.2 Agrément d'un permissionnaire lot de chasse n° 2

Monsieur Frank PETERSCHMITT, personnellement concerné par ce point, quitte la salle.

Selon l'article 20-2 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et dans le cas d'une location de la chasse par une association ou une société de chasse, tous les associés ou sociétaires doivent être agréés selon les modalités définies à l'article 6.2. Il leur est alors remis un document d'agrément signé par le maire qu'ils devront présenter lors de contrôles de police de la chasse. La substitution ou l'adjonction de nouveaux associés ou sociétaires en cours de bail est possible après accord du Conseil Municipal. Les associés et sociétaires n'ont pas le droit de se partager le lot entre eux.

Le nombre d'associés ou de sociétaires détenant le droit de chasse sur le lot, ne pourra être supérieur à 6 (six) pour les lots de chasse d'une superficie inférieure ou égale à 400 hectares. Au-delà de 400 hectares, chaque augmentation minimale de 75 hectares de la surface du lot donne droit à un associé ou sociétaire supplémentaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que sur demande Mme Marie-Anne LUTHRINGER, Présidente de « l'Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert », la candidature d'un permissionnaire a été examinée par la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est réunie le 28 janvier 2016 à 11 heures. Cette Commission lui a réservé un avis favorable.

Pour « l'Association de Chasse Rustenhart Saint Hubert », détentrice du lot de chasse n° 2, dont la surface est égale à 478 ha 1 a 19 ca, pour la période 2015 – 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'agréer** comme Permissionnaire de Chasse, pour la période précitée, le candidat suivant :

M. Frank PETERSCHMITT, domicilié au 7 Rheinfelderhof à Rustenhart (68740).

5.3 Désignation d'un estimateur de dégâts petit gibier

Vu la recrudescence du petit gibier sur le ban communal et suite à l'avis favorable émis par les membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est réunie le 28 janvier 2016 à 11 heures,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Francis BILLER, domicilié rue de Logelheim à WECKOLSHEIM, pour procéder aux estimations des dégâts causés aux cultures par le gibier autre que le sanglier et cela sur la totalité des lots de chasse de la commune, pour la période d'adjudication en cours.

6) Demandes de subventions scolaires

Conformément à la délibération du 31 mars 2011, Monsieur le Maire, Monsieur Mario HEGY présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention dans le cadre d'une classe découverte émanant de l'institution Champagnat de Issenheim et de voyages scolaires prévus par le Collège Saint-Joseph de Rouffach.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents,
 - d'accéder aux demandes de subventions susvisées,
 - de fixer le montant de la subvention allouée à 6 € par jour et par enfant,

Sous réserve que ces subventions soient attribuées directement à chaque famille concernée.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2016.

7) Informations

7.1 Urbanisme

- **Déclarations Préalables**

Date de dépôt	Pétitionnaire	Lieu et Objet	Observations
16/12/2015	M. Lionel MONNIN 7, rue des Coquelicots	7, rue des Coquelicots - Clôture en grillage rigide gris anthracite.	Arrêté 13/01/2016
07/01/2016	M. Jean-François BINTZ 18A rue Principale	18A rue Principale - Carport.	

- **DIA**

DATE DE DEPOT	LIEU
27/01/2016	Lieu-dit Rheinfelderhofweg Section 36 n° 63/18 et 64/18 Superficie totale : 3981

7.2 Test d'éclairage avec LED rue de Hirtzfelden

M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil municipal qu'un lampadaire, rue de Hirtzfelden, a été équipé d'un luminaire LED (Light emitting diode), jeudi 4 février matin. Ce test s'intègre dans la démarche des économies d'énergie soutenue par le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon (TEPCV) et pour laquelle la commune a été retenue.

La puissance installée en test est inférieure de près de 50 % par rapport aux installations existantes.

M. Jérôme HEGY souligne que dans le cadre de l'aide du « Territoire à Energie Positive », la commune dispose de 3 ans pour faire des travaux de rénovation de l'éclairage.

Le débat s'ouvre sur les autres pistes d'économies d'énergie. Quelques exemples de communes voisines ont été cités, notamment Rogenhouse avec une coupure totale de minuit à 5 h 00 du matin ou Logelheim qui coupe un lampadaire sur deux.

7.3 Projet d'enfouissement des PAV (Points d'Apports Volontaires)

En raison de nuisances sonores, M. Jérôme HEGY informe les conseillers municipaux qu'un projet d'enfouissement des PAV est envisagé par la Communauté de Communes « Essor du Rhin ». Ce sujet a été abordé lors du Comité Consultatif de la « gestion des déchets » le 17 décembre 2015. Plusieurs emplacements dans le village sont à l'étude.

7.4 Taille des arbres et dessouchages

M. Pascal WALTISPERGER informe les membres du Conseil que la taille des arbres s'est bien déroulée. Suite à la demande évoquée précédemment par M. André AMBIEHL, M. WALTISPERGER précise aux membres du conseil que ces travaux ont été effectués par l'entreprise Créa Jardin pour un montant de 4560 €.

Cependant, suite à plusieurs dessouchages, M. WALTISPERGER propose d'enlever les pavés existants.

M. le Maire propose d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion des Commissions Réunies prévue le 23/02/2016 ou lors de la Commission Travaux, ainsi que les déformations du revêtement de la place de l'église.

7.5 Visite du Groupe Scolaire « L'Ecole » les 16 et 23 janvier

M. Jérôme HEGY annonce aux membres du Conseil, qu'il a tenu deux visites complémentaires de découverte de « L'Ecole », le samedi 16 janvier de 11h à 12h ou le samedi 23 janvier de 14h à 15 h, pour celles et ceux qui n'ont pu assister à l'inauguration du groupe scolaire. Ces deux visites ont été bien appréciées par près de 20 personnes.

8. DIVERS

8.1 Fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin

M. le Maire informe les membres du Conseil que le projet de fusion concernant la Communauté de Communes est toujours en cours. Ce sujet sera prochainement abordé en Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui aura lieu le 12/02/2016 à Colmar en Préfecture.

8.2 Périscolaire

M. le Maire annonce aux membres du Conseil que l'Association Dis-moi Comment a intégré une personne dans le cadre du « service civique ».

8.3 Personnel communal du Service Technique

M. Jean-François BINTZ demande si une collectivité peut également bénéficier de l'embauche d'un agent pour renforcer l'équipe du service technique dans les mêmes conditions sous contrat de « service civique » ?

M. le Maire informe les membres du conseil qu'à l'initiative du Conseil Départemental du Haut-Rhin, deux conseillers en insertion sont venus en mairie le 30 octobre 2015 pour présenter les conditions et le fonctionnement d'un contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Cette éventuelle embauche serait envisagée pour soutenir le travail du personnel communal affecté au service technique.

M. le Maire propose que ce sujet soit abordé lors de la prochaine réunion des Commissions Réunies, afin d'en débattre plus amplement.

8.4 Bulletin communal

Mme Roxane BERNARD annonce aux membres du conseil que le Bulletin communal est parti à l'impression et qu'il sera donc bientôt distribué.

8.5 Réunion concernant la distribution des pastilles d'iode à Fessenheim

M. le Maire souligne que malgré le nombre de communes concernées, les représentants étaient peu nombreux à cette réunion concernant la distribution des pastilles d'iode qui a eu lieu le 20/01/2016 à Fessenheim, et préconisée dans le cadre d'une campagne du remplacement de pastilles périmées. Il s'agit d'une mesure préventive en cas d'incident majeur, pouvant survenir sur le site de la centrale nucléaire.

M. le Maire précise que cette information a été annoncée dans le « Près de Chez Vous » et que divers courriers ont été diffusés dans les boîtes aux lettres concernant les modalités de distribution de ces pastilles.

8.6 Sirène d'alerte de la commune

Compte tenu que la sirène d'alerte ne fonctionne plus en automatique, n'étant pas reliée avec celle de la centrale nucléaire de Fessenheim, M. le Maire annonce qu'il souhaite demander la prise en charge du financement de ce branchement aux autorités compétentes, estimant que cela ne relève pas de la commune.

Consécutivement de la baisse des dotations, nous ne sommes pas en mesure d'en assurer le paiement nous permettant de nous relier à la centrale et n'ayant pas assez de soutien financier émanant de la CTE (Contribution Economique Territoriales, ex Taxe Professionnelle).

Ce point sera également abordé lors de la prochaine réunion des Commissions Réunies.

8.7 Chasse – Réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse

M. le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse a eu lieu le 28 janvier 2016. Cette commission a fait le point concernant les surfaces du plan de chasse et a donné son accord pour un nouveau permissionnaire de chasse du lot de chasse n° 2.

8.8 Réunion préparatoire du Budget Primitif

M. le Maire annonce que les membres de la Commission Finances se sont réunis le 23/01/2016, afin de préparer le Budget Primitif.

8.9 Accord de l'ARS pour le cimetière du Rheinfelderhof

M. le Maire précise aux membres du Conseil, que la mairie n'est pas tenue d'accorder des permis d'inhumation, le cimetière du Rheinfelderhof relevant du domaine privé. Les autorisations dépendent de la Sous-Préfecture. Suite à une recommandation émise par la Sous-Préfecture de Tahnn-Guebwiller et sous contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé), le cimetière privé du Rheinfelderhof a fait l'objet d'une analyse, afin de vérifier s'il rentre bien dans le cadre de réglementation en vigueur pour les inhumations.

M. Frank PETERSCHMITT prend la parole pour préciser que la communauté du hameau a entrepris une démarche pour effectuer une analyse hydrogéologique, en novembre 2015. Cette étude a été réalisée par un hydrogéologue agréé qui a procédé à plusieurs examens à 2,60 m de profondeur sur les différentes couches du sol, ainsi que la nappe phréatique. Le captage d'eau a également été vérifié. M. PETERSCHMITT précise que ce cimetière date de 1898.

M. le Maire informe les membres du conseil que l'ARS a adressé un courrier en mairie donnant un avis favorable à la conformité du cimetière du Rheinfelderhof.

Afin de gérer ce cimetière, M. le Maire suggère à M. PETERSCHMITT de créer une association en partenariat avec les résidents du hameau.

8.10 Cérémonie Marin la Meslée le 04/02/2016

M. le Maire informe l'assemblée que la cérémonie, en l'honneur du commandant Edmond Marin La Meslée s'est bien déroulée au monument situé entre Dessenheim et Rustenhart, ce jeudi 4 février à 11 h, et qu'à cette occasion, plusieurs distinctions ont été attribuées.

En début d'après-midi, un hommage a été rendu à l'adjudant Gilles Meyer, qui a perdu la vie en janvier 2015 et une plaque commémorative a été dévoilée en présence de sa famille, des autorités militaires et civiles.

8.11 Etude de sécurité et d'aménagement en traversée d'agglomération

M. Jérôme HEGY précise aux membres du Conseil qu'une réunion est prévue le 10 février 2016 à 17 h en présence de M. le Maire et l'entreprise BÉREST chargée de cette étude, afin de faire un point d'avancement.

8.12 Point d'avancement sur l'étude de l'ADAUHR - réhabilitation des bâtiments communaux

M. Jérôme HEGY invite les membres du Conseil Municipal à la rencontre prévue en mairie le 16/02/2016 avec un représentant de l'ADAUHR, pour faire le point sur l'état d'avancement de l'étude de réhabilitation des bâtiments communaux.

8.13. Grève du Personnel Enseignant

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une grève du personnel enseignant et de l'ATSEM a eu lieu le 26 janvier dernier.

Il a été fait appel aux personnes susceptibles d'accueillir des élèves, car le droit d'accueil des enfants en cas de grève relève de la commune.

Mme Béatrice HASSENFRATZ, faisant partie de cette liste de personnes, était présente en renfort du personnel du périscolaire qui a bien voulu assurer cet accueil. Treize enfants ont pu ainsi être accueillis. Cette journée s'est bien déroulée.

M. le Maire remercie Mme HASSENFRATZ d'avoir bien voulu apporter son aide dans l'encadrement des enfants.

8.14 Chaussée déformée

M. André AMBIEHL signale l'endommagement de pavés au niveau de la chaussée au lotissement du Hirtzfeld.

M. le Maire souligne que cette voirie n'étant pas rétrocédée à la commune, nous ne pouvons pas intervenir. Cependant, le nécessaire a été fait pour avertir l'entreprise SOVIA chargée de cet entretien.

8.15 Calendrier

- le 15/02/2016 Réunion du Bureau du Conseil Communautaire concernant prioritairement la préparation du Budget.
- le 19/02/2016 Journée Association Foncière à Hirtzfelden.
- le 23/02/2016 à 20 h Réunion des Commissions Réunies (initialement prévue le 09/02/2016). M. le Maire précise qu'il souhaite que chaque membre du conseil apporte ses idées ou projets pour 2016.
- le 26/02/2016 à 14h Rencontre en mairie en présence de Mme Doris SCHNEIDER, vice-présidente du CCAS et trois Assistances Sociales venant de Ensisheim, qui présenteront leurs actions. M. le Maire précise que les membres du CCAS sont cordialement invités, suite à la demande évoquée par M. BELLICAM.
- le 29/02/2016 Réunion du Conseil Communautaire

Tour de table

8.16 Arrêt de bus au Rheinfelderhof

M. Frank PETERSCHMITT demande ce qu'il en est de l'état d'avancement concernant le projet d'arrêt de bus au hameau du Rheinfelderhof.

M. Jérôme HEGY précise que ce projet est toujours d'actualité et qu'il est programmé par l'Agence Territoriale Routière. Une relance sera toutefois faite, afin de connaître une date de réalisation.

8.17 Lignes Téléphoniques du Rheinfelderhof

M. Jérôme HEGY informe que, suite au questionnement de M. Frank PETERSCHMITT, il a pris l'attache de France Télécom consécutivement au diagnostic effectué, afin de connaître les solutions proposées aux riverains.

Ce dernier assure avoir fait des propositions techniques et financières, mais qui sont restées sans suites à ce jour.

M. Jérôme HEGY propose d'organiser une réunion avec les riverains concernés.

8.18 Réparation du couvercle tampon d'assainissement rue de Hirtzfelden

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été sollicité à nouveau par le riverain qui est dérangé par le bruit du couvercle du tampon d'assainissement lors du passage des véhicules 30, rue de Hirtzfelden. M. le Maire précise avoir reçu un devis de l'entreprise WERNER pour remplacer ce couvercle. Les travaux sont prévus prochainement.

8.19 Informations lors des Vœux du Conseil Départemental du Haut-Rhin

M. le Maire informe les conseillers municipaux que lors des vœux de M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, il a été annoncé que notre département ne dispose que de 3 millions d'euros pour des projets de rénovation de la voirie, une part très importante du budget étant consacrée au soutien social et à l'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

La date de la prochaine séance reste à définir.